

**Zeitschrift:** Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

**Herausgeber:** Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

**Band:** 95 (1997)

**Heft:** 9

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Formation continue, qui en veut?

En préambule, je me permets de vous informer que la commission romande pour la préparation aux examens de technicien-géomètre, a décidé de ne pas organiser une session de cours pour la tranche 1997-1999. En effet, seules six personnes s'étaient inscrites pour cette session.

D'autre part, je désire mettre au clair une rumeur qui circule dans les coulisses des futurs candidats qui vont se présenter à cet examen. Le fait de l'entrée en vigueur du nouveau règlement qui se fera prochainement, ne va en rien modifier le fait qu'un seul examen ponctuera le certificat de technicien-géomètre breveté, et le retour d'un examen par branche n'est plus du tout envisageable à l'heure actuelle.

For de ces considérations, je me pose certaines questions.

Mes collègues ne jugent-ils pas utile de continuer à apprendre après l'obtention de leur CFC?

Nos employeurs désirent-ils vraiment perpétuer leur structure de bureau incluant des techniciens?

A la première question, je peux comprendre, vu la conjoncture actuelle et le peu de jeunes dessinateurs trouvant un emploi, une baisse de participation à un tel cours. De là à ne pas trouver un minimum de dix personnes sur la suis- se romande pour bénéficier de subventions cantonales et ceci tous les deux ans, je m'interroge vraiment sur l'avenir des techniciens- géomètres.

D'autre part, les ingénieurs-géomètres ne voient-ils pas dans leur technicien, une personne qu'ils doivent payer plus cher qu'un dessinateur et, à qui ils peuvent confier les mêmes tâches, surtout à l'ère des soumissions et devis défiant toute concurrence.

Ceci expliquerait que mes collègues ne voient pas l'intérêt à poursuivre leur formation.

Au niveau de la formation continue proprement dite, je constate que les associations d'employés organisent ponctuellement des cours plus ou moins bien fréquentés, ceci à raison d'une soirée par année en moyenne.

Le gros des cours de perfectionnement est assuré par les groupements patronaux et services de l'état. Et qu'elle n'est pas ma surprise d'apprendre que ces cours ne sont suivis, en général, que par nos employeurs et ingénieurs. Seul un pourcentage infime d'employés sont désignés par leurs patrons pour participer à de tels cours. Le savoir et la connaissance ne doivent-ils pas être diffusés à tout un chacun pour que l'entreprise soit encore plus performante?

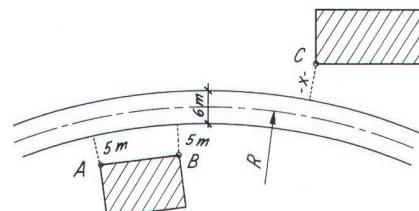
Profitons de la conjoncture pour donner un niveau supérieur aux connaissances des employés, afin qu'ils maîtrisent au mieux les techniques du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est maintenant que l'on a le temps de se former.

Je suis sûr que j'appartiens à une corporation qui possède en son sein, un potentiel d'êtres humains capables d'aider leurs patrons à s'en sortir, car motivés et désireux de faire de leur mieux. Alors, Messieurs les employeurs, utiliser votre personnel et encourager les à se perfectionner à des conditions leur laissant des loisirs, afin de rester performants, inventifs, donc productifs.

Tout le monde ne s'en portera que mieux.

Robert Gex

## Lehrlingsaufgabe 5/97



Gegeben:    A :  $Y = 749 \text{ m}$     $X = 210 \text{ m}$   
 B :  $Y = 763 \text{ m}$     $X = 212 \text{ m}$   
 C :  $Y = 801 \text{ m}$     $X = 230 \text{ m}$   
 $R = 200 \text{ m}$

Gesucht:     $x = ?$

Edi Bossert

### Hinweis an die VPK-Autoren

Bitte melden Sie Ihre Fachartikel und grösseren Rubrikbeiträge frühzeitig beim Redaktionssekretariat oder Chefredaktor an. Senden Sie die Manuskripte bitte immer im Doppel. Richtlinien für Manuskripte auf Disketten sowie allgemeine Hinweise für Fachartikel, Rubrikbeiträge und Sonderhefte erhalten Sie beim Redaktionssekretariat (Telefon 056 / 619 52 52, Fax 056 / 619 52 50). Wir freuen uns auf Ihre Beiträge und danken für Ihre Mitarbeit.

Redaktion VPK

## Die Geschenk-idee!



Möchten Sie Ihren Mitarbeitern, Ihren Verwandten oder Freunden eine Freude bereiten?

Dann rufen Sie uns für ein Geschenkabonnement an.

### 1 Jahres-Abonnement unserer Fachzeitschrift

**Vermessung  
Photogrammetrie  
Kulturtechnik**

12mal jährlich informiert unsere Fachzeitschrift ausführlich und informativ über

- ◇ Vermessung
- ◇ Photogrammetrie
- ◇ Kulturtechnik
- ◇ Raumplanung
- ◇ Umweltschutz und
- ◇ Geo-Informationssysteme.

**SIGWERB AG**  
Dorfmattestrasse 26  
5612 Villmergen  
Telefon 056 / 619 52 52  
Telefax 056 / 619 52 50